

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 29 du 12 juillet 2017

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 3

DÉCISION N° 1670/ARM/CGA/IS/ITA
portant abrogation de textes.

Du 24 mai 2017

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *pôle travail ; inspection du travail dans les armées.*

DÉCISION N° 1670/ARM/CGA/IS/ITA portant abrogation de textes.

Du 24 mai 2017

NOR A R M C 1 7 5 1 1 9 1 C

Textes abrogés :

Décision n° 3630/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 (BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 7).

Décision n° 3635/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 (BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 14).

Décision n° 3640/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 (BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 17).

Référence de publication : BOC n° 29 du 12 juillet 2017, texte 3.

La ministre des armées,

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle travail du groupe des inspections du contrôle général des armées ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 modifié, portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2016 (A) portant nomination d'un inspecteur du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2017 (B) portant nomination d'un inspecteur du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2017 (C) portant nomination d'un inspecteur du travail dans les armées ;

Vu la décision du 16 juin 2016 (D) portant délégation de signature (contrôle général des armées),

Décide :

Art. 1er. Sont abrogées :

- la décision n° 3630/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées ;

- la décision n° 3635/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées ;

- la décision n° 3640/DEF/CGA/IS/ITA du 17 décembre 2015 relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du pôle travail, chef de l'inspection du travail dans les armées,*

Arnaud CHÉREIL DE LA RIVIÈRE.

(A) n.i. BO ; JO n° 255 du 1er novembre 2016, texte n° 33.

(B) n.i. BO ; JO n° 38 du 14 février 2017, texte n° 18.

(C) n.i. BO ; JO n° 132 du 7 juin 2017, texte n° 34.

(D) n.i. BO ; JO n° 141 du 18 juin 2016, texte n° 13.